

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 5 pouvoirs

Date de convocation  
10 novembre 2016

Date d'affichage  
10 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Siva MOUROUGANE, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Patrick VANET.

Représentés : Thierry BESSON par Colette PERNET, Daniel CALLIOT par Dominique DETERM, Gérard KESTLER par Catherine HAMEREL, Sandrine LE GUERN par Jean-Claude PEROT, Bernadette MILLOT par Monique THILLY.

Monsieur Dominique BISSON a été nommé secrétaire.

Objet : **RECRUTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)**

N° de délibération : **2016\_11\_17\_03**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Afin de répondre aux besoins d'encadrement dans les différents services périscolaires et entretien (garderie du matin, cantine, CLSH, Nap, activités extra-scolaires) nous avons fait appel à un agent contractuel dont les compétences et diplômes nous permettent de répondre aux différentes demandes.

Le nombre d'heures effectuées par l'agent représente un temps complet sur une année scolaire. Aussi, dans un souci de maîtrise salariale nous permettant de bénéficier des aides attribuées à l'employeur par l'état, notre choix s'orienterait vers le recrutement de cette personne dans le cadre d'un CUI-CAE.

Ce contrat apporterait à l'agent une pérennisation du poste sur 24 mois ainsi qu'un lissage de sa rémunération sur une année et contribuerait à maîtriser nos dépenses de charge de personnel.

L'aide à l'employeur s'élève à ce jour à :

70 % du salaire de base soit 586.60 € sur 838 € sur la base d'un contrat de 20 heures hebdomadaires.

Il vous est proposé de :

Créer un poste sur la base d'un contrat unique d'insertion de 35 heures hebdomadaires avec une prise en charge sur la base de 20 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Autoriser M. le Maire à signer la convention afférente à ce poste pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 24 mois.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'avis favorable de la commission de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative du 4 novembre 2016,

**VU** l'avis favorable de la commission des finances du 8 novembre 2016,  
**Où l'exposé qui précède,**

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention afférente à ce poste pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 24 mois.

**Résultat du vote :**

- Voix pour : **22**

- Voix contre : **1**

- Abstention : **0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.**

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

**Le maire,**

**Alain BIAUX**

le Maire



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 24/11/2016 à 10:16:09  
Référence : 974162f3f51ae7865ff944a8af5dabb2ee8d4d0f